

# INFOS PARTICIPATION



Les épreuves se dérouleront selon les règlements de la Fédération Française de Cyclisme et de l'Union Cycliste Internationale

## MISE EN GRILLE

**Les épreuves UCI** seront dans l'ordre du classement international puis dans l'ordre d'inscription.

**Les autres épreuves** seront dans l'ordre d'inscription.

## DIMANCHE 2 MARS 2025

LES ÉPREUVES DU DIMANCHE SONT OUVERTES UNIQUEMENT AUX LICENCIÉ(E)S FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (LICENCES ACCEPTÉES ACCESS, OPEN, ÉLITE) ET UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

## SAMEDI 1ER MARS 2025

9 H 45

**Master (M35 et +)**

Coureur accepté : FFC, non licencié ou autres fédérations\*

9 H 45

**Non licencié et autres fédérations né en 2008 et avant (entre 17 ans et 34 ans dans l'année)**

Coureur accepté : non licencié ou autres fédérations\*

11 H 30

**U7, U9, U11 (F&H)**

Coureur accepté : FFC, non licencié ou autres fédérations\*

11 H 45

**U13 (F&H) & U15 (F&H)**

Coureur accepté : FFC, non licencié ou autres fédérations\*

13 H 15

**U17 (F&H) & Masters F**

Coureur accepté : FFC, non licencié ou autres fédérations\*

15 H 00

**U23 H**

Coureur accepté : FFC (licences : access, open et élite) et UCI uniquement

## ATTENTION

Un coureur U23 homme ne pourra pas courir le samedi et le dimanche. Il devra faire un choix entre la course U23 et la course élite !!

Les coureurs licenciés FFC ne peuvent pas participer à l'épreuve réservée aux non licenciés du samedi 1er mars 9h45.

\*Certificat médical obligatoire de moins d'un an (au 1er mars 2025) à la pratique du cyclisme en compétition pour les non licenciés et autres fédérations